

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne  
à SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

### PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT À L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 32, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance. Mais de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grecard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

SAUMUR, 28 JUIN

### Déclassement des routes nationales

La Chambre s'est remise à discuter le déclassement des routes nationales. Le public comprend peu cette question. Que telles routes soient entretenues par l'Etat ou par le Département, peu lui importe; qu'elles soient bien entretenues, c'est tout ce qu'il demande, c'est toujours lui qui paiera.

Mais la politique est une affaire très compliquée, et quand une question est soulevée dans une assemblée il faut toujours se demander: où veut-on en venir?

Le déclassement est proposé par la Gauche opportuniste, qui met en avant les raisons suivantes: Simplification des rouages administratifs, décentralisation, économie.

Il n'y aurait, répond le ministre des travaux publics, ni simplification, ni décentralisation, ni économie, et il le prouve longuement. En outre, M. Vielle, s'appuyant sur le témoignage de deux ministres de la guerre, assure que ce déclassement nuirait au bon entretien des routes et par suite à la sécurité nationale.

S'il en est ainsi, pourquoi le demander? « J'ai cherché le mot de l'énigme, dit le ministre des travaux publics; c'est un procès de tendance que l'on fait au corps des ponts et chaussées. » On reproche aux ingénieurs d'oublier qu'ils sont républicains. S'il y a des écarts, ajoute M. Vielle, le ministre les réprimera: s'il ne le fait pas, c'est lui et non les routes qu'il faut déclasser.

« Les économies ne sont qu'un prétexte »; on veut avoir sous la main des agents électoraux, on veut remplacer les ingénieurs subordonnés du ministre des travaux publics et jouissant d'une indépendance relative, par des agents-voyers à la discrétion du préfet, obligés de prendre une part active à la lutte électorale.

C'est plaisir d'entendre un ministre républicain dévoiler ainsi une manœuvre électorale. On en vent, dit-il, aux ingénieurs, parce qu'ils ont un gros défaut « qui à notre époque frise même le ridicule, ils sont honnêtes! »

Cinglés en pleine figure, les députés ministériels bondissent, mais le Ministre tient bon. Rien n'est donc tranché. Sur la proposition de M. Trouillot, la question est ajournée.

### Singulière insuffisance

M. Lozé n'est pas, comme on l'aurait pu croire, absorbé par la chasse aux chiens; il s'occupe aussi, entre temps, de la recherche des lâches et abominables gredins qui ont fait sauter le restaurant Véry; seulement les récits qui remplissent les journaux plus ou moins républicains aboutissent à une conclusion bizarre qu'ils ne donnent pas; nous la donnerons donc en leur lieu et place.

Il va de soi qu'il ne s'agit pas pour nous d'entrer dans les détails de cette affaire célèbre et de ces poursuites qui méritent de rester légendaire; les résultats nous suffisent.

On se souvient peut-être que des feuilles officieuses avaient insinué en douceur que le coupable pouvait bien être le malheureux Hamonod, blessé mortellement au moment de l'explosion, et qui aurait été pris et puni à son propre piège. Hamonod put, avant de mourir, protester avec une légitime indignation contre une calomnie, odieuse sans doute, mais qui eût, sans ses protestations, simplifié le rôle et les recherches de la police.

Aujourd'hui il paraît prouvé que les principaux auteurs du crime sont deux anarchistes nommés François et Meunier. Ces individus ont été, à plusieurs reprises, entre les mains de la police; seulement, — ce seulement a son importance — ils ont été relâchés, et il est maintenant à craindre qu'il ne soit plus facile de les rattraper.

La France parle ainsi des anarchistes accusés de l'explosion Véry:

« D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, l'officier de paix Fédée, des brigades de recherches, et le brigadier de la sûreté Houllier, envoyés à Londres, avaient pris toutes les mesures pour arrêter Francis et Meunier.

« Leur capture semblait chose assurée; et il avait été convenu que la préfecture en serait aussitôt avisée par le téléphone.

« Or, à deux heures, on n'avait encore reçu de Londres aucune nouvelle, ni téléphonique, ni télégraphique.

« Tout porte à croire que l'arrestation sur laquelle on comptait a été manquée; que Francis et Meunier — prévenus, par une dépêche des « compagnons » de Paris, qu'on était sur leur piste — avaient eu le temps de prendre les devants, et que lorsque les agents français se sont présentés chez eux, ils avaient disparu.

« On se montre, à la préfecture de police et au parquet, fort dépité de ce contre-temps imprévu. On estime — et non sans raison — que les indiscrétions commises ont compromis l'af-

faire; et que l'arrestation des coupables présumé est — sinon manquée — du moins retardée et compromise. »

### LES GARDIENS DE LA PAIX

A l'époque où les dynamiteurs avaient jeté l'alarme dans Paris, les gardiens de la paix avaient menacé de se mettre en grève. Le moment était favorable, les Parisiens s'échaient de frayeur et le 1er mai approchait. Si nous n'obtenons pas une augmentation de traitement, disait le manifeste des gardiens de la paix, nous ferons grève le 1er mai.

Le ministre de l'intérieur leur promit monts et merveilles, mais les gardiens de la paix n'ont plus entendu parler de rien. Leur patience s'est lassée et ils écrivent aux journaux une lettre disant en substance: On ne se moquera pas de nous impunément; si le ministre ne tient pas ses engagements « la campagne pourrait se terminer par de fâcheux résultats. »

Les gardiens de la paix n'entendent pas être roulés comme de simples jurés. Le président Mariage, on s'en souvient, a fait aux jurés de la Seine de belles promesses qu'il n'a pas tenues; les gardiens de la paix, déçus par nature, disent à M. Loubet: nous voulons quelque chose de plus sérieux qu'une promesse de Mariage.

### LA FOUDRE

On mande de Foix, 26 juin:

« Un orage a éclaté hier dans l'Ariège, causant des dégâts considérables et des morts d'hommes.

« A Arignac, un jeune homme a été tué par la foudre.

« A Montouli, quatre jeunes gens réfugiés sous un arbre ont été atteints par la foudre, deux sont morts foudroyés; les deux autres sont dans un état très grave.

« Près de Tarascon, à la métairie Cerbes, quatre personnes ont été aussi grièvement brûlées. Leur état est très grave.

« La grêle a, en outre, causé de grands ravages. »

### NOUVELLES MILITAIRES

#### TERRITORIAUX ET RÉSERVISTES

Le nouveau projet de loi ayant pour but de faire passer trois classes de l'armée territoriale dans la réserve et trois classes de la réserve territoriale dans la territoriale, a été adopté par la commission parlementaire de l'armée.

Cette mesure apportera, paraît-il, un certain trouble au moins pendant quatre ans, dans les appels des réservistes et des territoriaux.

La nouvelle loi, n'imposant pas plus de convocations qu'autrefois, les hommes qui sont sur le point de passer dans la territoriale n'y passeront que dans trois ans, et comme, d'autre part, ils ont déjà fait leur période de 28 jours, ils ne seront convoqués que dans 4 ou 5 ans, pour accomplir leurs 13 jours.

D'autre part, nous croyons savoir, de source très autorisée, que de profondes modifications seront apportées à la périodicité des appels.

La France sera divisée en trois grandes circonscriptions, et chacune d'elles sera appelée annuellement, ce qui permettrait alors de réunir six classes à la fois, et de faire d'intéressantes manœuvres qui se rapprocheraient beaucoup plus de la guerre.

### Les manœuvres des 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> corps

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, deux corps d'armée, le 9<sup>e</sup>, Tours, et le 12<sup>e</sup>, Limoges, manœuvreront l'un contre l'autre, sous la direction du général de Cools, le nouveau membre du conseil supérieur de la guerre.

La rencontre des deux corps d'armée renforcés de deux divisions de réserve formées de régiments mixtes tirés de la 3<sup>e</sup> région (Orléans) pour le 9<sup>e</sup> corps et la 17<sup>e</sup> (Toulouse) pour le 12<sup>e</sup> aura lieu, dans le département de la Vienne. L'action se terminera dans les environs de Montmorillon.

Le 9 septembre devront commencer les manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée.

La revue des troupes, à laquelle assistera M. le Président de la République, aura lieu le 16 septembre, au matin.

Nous apprenons que M. le préfet de la Vienne et M. le maire de Poitiers se préoccupent en ce moment des démarches à faire pour décider M. Carnot à s'arrêter à Poitiers.

Aussitôt la dislocation des troupes, les réservistes seront reconduits à leurs corps par les voies ferrées pour être renvoyés dans leurs foyers.

#### MANŒUVRES DE CAVALERIE

D'importantes manœuvres de cavalerie, dirigées par le général Loizillon, auront lieu à partir du 31 juillet, durant quinze jours, aux environs de Lannemezan (Hautes-Pyrénées). Quatre brigades des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps, formant deux divisions commandées par les généraux de La Roque et Jacquemin, y prendront part.

#### APRÈS L'HOMME, LE CHEVAL

On se rappelle avec quel intérêt les officiers du 1<sup>er</sup> dragons, en garnison à Lure, ont suivi la course Paris-Belfort.

En dehors des instructions nombreuses à tirer de cet essai athlétique, deux performances véritablement étonnantes se dégagent, pour eux plus que pour le monde, à première vue: 1<sup>o</sup> le parcours de 139 kilomètres accompli en vingt-quatre heures par M. Duval; 2<sup>o</sup> la distance de 500 kilomètres parcourue en cent heures par le vainqueur Ramogé.

Bien des gens ont émis l'idée que, dans cette marche de Paris-Belfort, l'homme a su accomplir ce que le cheval monté n'aurait pu faire.

Or, les officiers du 1<sup>er</sup> dragons ont l'intention de prouver le contraire. Ainsi, mercredi dernier, à deux heures du matin, le lieutenant Bellevue quittait Lure, montant le cheval *Saladin* (un cheval de troupe n'ayant subi aucun entraînement préalable) et arrivait à Gray, — distant de Lure de 90 kilomètres, à dix heures un quart. Après cinq heures de repos, il repartait pour Lure où il arrivait à deux heures

du matin, ayant accompli en *vingt-quatre* heures un parcours de 180 kilomètres.

Cet essai ne doit pas rester isolé.

De nouvelles épreuves vont être tentées incessamment par les camarades du lieutenant Bellevue. On parle, notamment, d'un record de 300 kilomètres que ces messieurs comptent accomplir, eux aussi, en cent heures!

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 27 juin 1892.

Les rentes françaises eussent regagné une plus grande avance sur le terrain perdu à la fin de la semaine dernière, sans la faiblesse plus accentuée des fonds Russes et de l'Extérieure.

Le 3 O/O ancien reste à 98.82; le nouveau à 99.92 et le 4 1/2 à 103.92.

La résolution prise par l'Italie de réduire ses dépenses, en diminuant ses effectifs militaires, contribue à la bonne tenue de la Rente Italienne à 93.92.

L'Extérieure recule à 63 3/8.

Le 3 O/O Portugais est ferme à 24 11/16. On assure que le Portugal a entamé des pourparlers directs avec un groupe de banquiers sérieux. La baisse nouvelle du Rouble à 231 3/4 entraîne le Nouveau Russe à 78.75 et l'Orient à 66.35.

L'action de la Banque de France cote 4,075. Le Crédit Foncier est très ferme à 1,146. La Banque de Paris s'inscrit à 662. Le Crédit Lyonnais est en reprise à 786.

La Société Générale conserve le cours de 465.50. L'action Immeubles de France se traite au comptant de 491 à 493 fr.

Les Chemins Economiques cotent 424.

**Informations financières.** — On s'entretient dans le monde de la finance d'un procès en responsabilité qui serait intenté par un groupe d'actionnaires de la Société des Dépôts et Comptes Courants à M. Bazin, ancien notaire à Paris. A défaut des liquidateurs, les actionnaires exerçant l'action sociale, reprocheraient au notaire d'avoir prêté son ministère à l'achat fait d'accord avec le financier Blanchard, par le Crédit Viager, de l'hôtel Continental au prix de 18 millions sur lesquels des acomptes non autorisés auraient été versés avant la passation de l'acte.

#### VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

### Chronique Locale ET DE LOUEST

#### LA CHALEUR

La journée d'aujourd'hui mardi 28 juin a été la plus chaude que nous ayons eue. Le thermomètre s'est élevé à 35 degrés à l'ombre.

Le baromètre baisse lentement.

Nous encartons aujourd'hui un *Bon de Prime* de l'*Echo Saumurois* afin de permettre à tous nos lecteurs de profiter de l'occasion qui leur est offerte de posséder avec une simple photographie leur portrait en photo-peinture.

Beaucoup de nos abonnés nous ont déjà

confié leur carte et aucun n'a été mécontent du résultat.

#### PETITES RÉCLAMATIONS

Serait-il indiscret de demander si l'administration des Ponts et Chaussées attend que le trottoir du quai Saint-Nicolas, depuis l'hôtel Budan jusqu'au premier escalier de la cale, soit complètement défoncé pour le réparer? Il y a longtemps que d'immenses trous rendent peu praticable ledit trottoir et sont bien désagréables à l'œil dans cette partie de la ville assez fréquentée. Inutile de parler des démolitions du trottoir longeant le théâtre. Le mal, à l'état endémique chez nous, ne peut plus se guérir. C'est du tramway incurable.

Idem aux Pont et Chaussées. La partie du fleuve qui longe la cale du quai de Limoges, depuis les cabinets municipaux jusqu'à l'établissement des bains chauds, est envahie d'herbage. Cette végétation, par les eaux basses, a de graves inconvénients. Outre qu'elle gêne terriblement les pauvres pêcheurs, elle retient une quantité de détritus en décomposition qui répandent une odeur *sui generis* dont on se passerait bien. Ensuite ces herbes nuisent à l'écoulement de l'eau et empêchent les bateaux d'approcher.

Quelques journées de cantonniers baliseurs suffiraient pour détruire ces saletés et rendraient ainsi un grand service aux habitants du quai qui viennent pêcher ou prendre l'air sur le bord de l'eau.

#### TENTATIVE DE SUICIDE

Une femme P..., demeurant rue Saint-Nicolas, a tenté hier de s'empoisonner en absorbant une décoction d'allumettes chimiques. Les soins des docteurs Coutant et Bontemps ont rétabli cette femme qui en sera quitte pour de sérieuses coliques.

#### ATTENTION AUX FAUX BILLETS

La Banque de France vient de s'apercevoir que des faussaires habiles ont mis en circulation un grand nombre de billets de cent francs (émission de 1887).

L'épaisseur seule du papier a fait reconnaître la fraude.

Le parquet a été saisi de cette affaire.

Avis aux intéressés.

#### INSPECTION DE CAVALERIE

Le ministre de la guerre vient de décider, sur la proposition de M. le général commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée, que le siège du 4<sup>e</sup> arrondissement d'inspection permanente de cavalerie sera transféré de Tours à Angers après les manœuvres de l'automne prochain, aussitôt qu'aura été installée dans la première de ces deux villes la 3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers.

#### Amateurs vélocipédistes Saumurois

Résultat de la première course donnée par cette Société : 50 kilomètres.

Parcours : Saumur, Gennes, Les Rosiers, Saumur (gare d'Orléans), Allonnes et Saumur.

Six partants : MM. Ch. Couraleau, G. Davy, Partant, Robert Amy, Dagan, A. Davy.

Les fonctions de starter étaient remplies par M. Marcadeux.

Le départ a eu lieu en face l'École de cavalerie (grille de MM. les officiers), à 3 h. 31 minutes du soir.

#### RÉSULTATS

Passage à Saumur, gare d'Orléans :

1<sup>er</sup>, M. G. Davy, à 4 heures 41 minutes 29 secondes.

2<sup>e</sup>, M. Partant, à 4 h. 41 m. 30 s.

3<sup>e</sup>, M. A. Davy, à 4 h. 41 m. 58 s.

4<sup>e</sup>, M. Dagan, à 4 h. 45 m. 58 s.

M. Robert Amy, tombé à Trèves-Cunault, pédale cassée, blessure pas sérieuse.

M. Dagan, quatre rayons cassés après rencontre.

M. Couraleau, arrêté aux Rosiers; accident de machine.

#### RÉSULTAT DÉFINITIF

Arrivée, octroi de la Croix-Verte :

1<sup>er</sup>, M. Partant, à 5 h. 26 minutes.

2<sup>e</sup>, M. G. Davy, à 5 h. 26 m. 29 s.

3<sup>e</sup>, M. A. Davy, à 5 h. 27 m. 15 s.

M. Dagan arrêté à Allonnes.

Les trois gagnants ont effectué le parcours :

M. Partant en 4 h. 55 m.

M. G. Davy en 4 h. 55 m. 29 s.

M. A. Davy en 4 h. 56 m. 15 s.

Les membres de la Société se sont réunis le soir à leur siège social, café du Commerce (2<sup>e</sup> étage), et à l'unanimité ils ont émis un vote de remerciement à M. le Commissaire de police qui a bien voulu assurer le service d'ordre au départ, au passage à Saumur et à l'arrivée; à M. Marcadeux qui a bien voulu accepter le rôle de starter, et à tous les membres qui ont bien voulu prendre part à la course.

#### L'OCTROI DE SAUMUR

ET LE COMMERCE

L'octroi de Saumur n'est pas toujours tendre pour les commerçants de la ville. Qu'on en juge par le récit suivant que nous empruntons au *Courrier de Saumur*, feuille non suspecte. L'affaire se passe en police correctionnelle. En voici l'historique :

« La maison Chaussepied fabrique de la limonade gazeuse qui est soumise à un droit pour celle consommée dans l'intérieur de la ville. Pendant cinq ans, tout alla bien : MM. Chaussepied et Gallé avaient un abonnement, ce qui les mettait à l'abri de toute perquisition.

« A la fin de 1891, le maire de Saumur, ayant estimé que la fabrication de M. Chaussepied avait pris une grande extension, émit la prétention de relever cet abonnement. M. Chaussepied résista et le système de l'abonnement prit fin.

« A partir de cette époque, dit le défenseur de M. Chaussepied, M<sup>e</sup> Renault, mon client fut en butte aux vexations de l'administration, et il énumère ainsi :

« Tout d'abord les deux adversaires tombèrent d'accord et il y eut une période d'accalmie dans la guerre qu'ils s'étaient déclarée. M. le Préposé en chef avait trouvé un moyen très ingénieux d'éviter la fraude. On apposait sur le bouchon une petite vignette qui se déchirait et s'émettait au moment où on faisait sauter ledit bouchon, de sorte que le petit papier ne pouvait servir deux fois et que l'administration était ainsi à l'abri de la fraude.

« La prétention de M. le Préposé de vouloir faire apposer ces vignettes par M. Chaussepied lui-même sur toutes les bouteilles fabriquées, c'est-à-dire sur environ 150,000, quand une minime partie de celles-ci seulement étaient soumises au droit, amena une protestation de M. Chaussepied qui refusa de se soumettre à cette obligation.

« M. le Préposé offrit alors de les faire apposer par ses employés, mais à ses jours et à ses heures. Seconde protestation de M. Chaussepied qui expliqua que les bouteilles devant être couchées aussitôt fabriquées, cela nécessiterait une manipulation à laquelle il se refusait.

« M. Chaussepied proposa alors à M. Ravily de l'aviser la veille, chaque fois qu'il voudrait fabriquer. La proposition fut acceptée, mais une seule des parties tint ses engagements : l'autre, c'est-à-dire l'octroi, se déroba et n'envoya pas d'employé à l'heure de la fabrication. Quand il en vint un, la fabrication avait eu lieu, et comme il voulait faire relever les bouteilles, M. Chaussepied refusa de se soumettre à pareille servitude.

« Les choses allèrent donc cabin-cabin jusqu'au 24 avril, époque à laquelle M. Chaussepied ayant reçu une importante commande de MM. Gélusseau frères, de Thouars, crut pouvoir faire fabriquer sans avertissement préalable, cette limonade ne payant pas de droit puisqu'elle devait être consommée en dehors de la ville.

« Le lendemain, les employés, prévenus de cette fabrication, se présentèrent chez M. Chaussepied, et, ayant trouvé des bouteilles de limonade dans des casiers et dans la cour, en prononcèrent la confiscation et dressèrent procès-verbal.

« Si l'on en croit M<sup>e</sup> Renault, l'octroi comptait bien sur une transaction, mais M. Chaussepied s'étant refusé à tout arrangement, le Préposé envoya dans l'établissement un em-

### La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÈRE.

#### VII

#### LE PACTE

(Suite)

Le marquis, aussi désolé, mais plus fier, plus impassible encore que sa fille, ne pouvait se décider à supplier l'infâme.

Qu'elle menaçât, ou qu'elle priât, dans sa colère ou dans sa douceur, Louise, héroïne ou simple femme, était merveilleuse de grâce, de beauté et d'éloquence. Mais ses charmes ne servaient qu'à irriter le brasier criminel qui dévorait la poitrine de son ennemi.

— Je ne changerai rien à ma décision ; cependant, citoyenne... Mademoiselle, ne me croyez pas pire que je ne suis... Votre tête et celle de votre père ne sont pas condamnées sans appel...

La porte subit une seconde secousse.

— Qu'est-ce donc ! dit-il sourdement, nous écouterait-on ?

Il alla l'ouvrir, mais il aperçut seulement le capitaine qui se promenait, dans sa cham-

bre, comme un factionnaire. Cette vue le rassura.

— Fais venir quatre hommes, ordonna-t-il, et qu'on emmène les ci-devant dans chacune des premières cellules où l'on nous avait enfermés nous-mêmes.

Tandis qu'Hector obéissait, il se rapprocha un peu de Louise, et adoucissant sa voix :

— Encore une fois, ne me croyez pas sans pitié.

— Si vous en aviez un peu, vous ne nous sépareriez pas ! dit-elle froidement.

Elle échangea avec son père un adieu qui lui arracha des larmes, car, en ces temps-là, de tels adieux devenaient éternels ; puis, sans attendre que Brutus la touchât pour l'emmener, elle se rangea volontairement entre les soldats.

— Tu me réponds des prisonniers ! dit le commissaire au capitaine, et il les regarda s'éloigner en les couvant d'un regard qui trahissait ses effroyables passions.

Quand ils disparurent au détour de l'escalier, il poussa un de ces ricanements sauvages qui lui étaient familiers, rejeta dans le cabinet, où il s'enferma, et en s'asseyant à la place du marquis :

— A moi ! dit-il, ils sont à moi !

En traversant les galeries et la salle basse du château, M. du Versant et sa fille aperçurent les cadavres de plusieurs de leurs serviteurs, qu'on n'avait pas encore enlevés. Leur pied glissa deux ou trois fois sur les plaques de sang frais qui marbraient les dalles.

Hector s'aperçut de l'impression horrible qu'éprouvait Louise, il se mit entre elle et un des soldats.

— Appuyez-vous sur moi, citoyenne, dit-il ; on l'écouait, il lui fallait parler le vocabulaire officiel.

Elle passa la main sur le bras qu'il lui offrait. Cette main glacée frémissait.

Le marquis marchait la tête baissée, pour ne rien voir.

Hector le conduisit le premier dans son cachot, c'était celui qu'avait occupé Brutus ; il fit rester les soldats en dehors, et se penchant à son oreille :

— Je vous suis dévoué, voulez-vous quelque chose de moi ?

— Mon ami, répondit le vieillard en lui prenant les mains, je sais que vous ne pouvez rien pour la vie de ma fille, mais veillez à son honneur !

— Je vous le jure !

— Cet homme m'effraie ; il la regardait !

— S'il tentait ce crime... je le tuerais !

— J'y compte !

La même idée, le même pressentiment tourmentaient le jeune homme et le vieillard... La jalousie de l'un, la sollicitude de l'autre définaient les intentions de Brutus.

Seule, Louise ne les soupçonnait pas, ou si une vague intuition les lui indiquait, elle se sentait si forte, si élevée au-dessus d'une pareille passion, qu'elle ne daignait pas même y arrêter son esprit.

Avant de la quitter, Hector lui adressa aussi quelques bonnes paroles :

— Mademoiselle, c'est ici que vous m'avez visité captif, malheureux comme vous voilà !

— Merci de vous en souvenir.

— Mettez-moi à même de faire plus...

— Si mon père et moi devons mourir, faites que je l'embrasse encore une fois. Nous serons quittes et je vous bénirai.

— S'il existe des anges, à coup sûr vous êtes l'un d'eux.

— Relevez-vous ! On n'adore que Dieu !

— Je ne connais pas Dieu, mais je vous admire ! Je... non !... je ne puis rien pour vous.

ployé avec mission d'y demeurer toute la journée, de suivre M. Chanssepied pas à pas, d'écouter tout, enfin de se livrer à l'espionnage le plus outrageant. Et voilà, dit le défenseur, comment on prend les intérêts de la Ville en immobilisant un employé de 4,200 fr. pour percevoir 3 ou 6 fr. de droits.

M. Renault a terminé sa plaidoirie très spirituelle en disant qu'ayant à payer un droit de consommation et non de fabrication, il n'était tenu de faire une déclaration qu'au moment où il introduisait sa marchandise dans les limites de l'octroi, et il a conclu, bien entendu, à l'acquiescement pur et simple de son client.

Dans un jugement longuement motivé, le tribunal a repoussé les prétentions de l'octroi et renvoyé Chanssepied et Gallé des fins de la plainte.

#### SQUARE DU THÉÂTRE

### MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du Dimanche 3 juillet, à 8 heures 1/2 du soir.

#### Programme

1. Richard Wallace, pas redoublé. SELLENICK.
2. Ouverture du Calife de Bagdad. BOIELDIEU.
3. Le Grand Mogol, fantaisie. AUDRAN.
4. Lucrèce Borgia, grande fantaisie pour clarinette. DONIZETTI.
5. La Poste, galop. TILLIARD.

Le Chef de musique, V. MEYER.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### MARIAGE

Le 27 juin. — Adémar Margottin, boucher, à Lantenay (Ain), a épousé Eugénie-Marie-Clémentine Cathelineau, lingère, à Gonnord.

##### DÉCÈS

Le 26 juin. — François-Georges Pournin, 17 ans, ferblantier, ile du Saule.

Le 27. — Angèle Moïnard, 1 an, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

#### LES COLIS POSTAUX

D'importantes améliorations seront apportées, à partir du 1er juillet, au service des colis postaux. A cette date, le public pourra expédier des colis postaux jusqu'au poids de 5 kilog., moyennant les taxes suivantes :

0 fr. 60, y compris le droit de timbre de 0 fr. 40, pour un colis ne dépassant pas 3 kilog. ; 0 fr. 80, droit de timbre compris, pour un colis au-dessus de 3 kilog. jusqu'à 5 kilog. ; 0 fr. 25 pour droit de façage (lorsqu'il y a façage à l'arrivée).

Des colis avec valeur déclarée jusqu'à 600 fr., moyennant un droit d'assurance uniforme de 10 centimes en outre de la taxe d'un colis ordinaire ;

et c'est moi qui deviens votre geôlier !

Elle lui adressa un sourire serein, doux et navré, qui pénétra son cœur d'un bonheur déchirant.

— C'était la seule joie que nous puissions espérer d'avoir encore près de nous un ami dans ces heures d'agonie. Je comprends ce que cette mission vous coûte, soyez béni de la remplir.

Il s'éloigna à la hâte, car tant de résignation, de bienveillance au milieu du malheur le touchaient jusqu'aux larmes. Ne pouvant rien de plus, il ordonna qu'on descendit dans les deux cachots les objets propres à en adoucir le séjour, et surtout de la lumière.

De là, il organisa à la hâte le service de la place et revint bientôt s'installer dans le poste même qui gardait l'entrée des souterrains.

Ainsi, les rôles étaient intervertis. Naguère prisonnier dans ce même lieu, c'était lui, à cette heure, qui veillait à la captivité de ceux qui l'avaient tenu en leur pouvoir. Mais loin de l'enorgueillir, cette réflexion ne faisait qu'amener sur ses lèvres un sourire amer. On devient aisément philosophe dans ce métier de la guerre, et nous ne craignons pas d'assurer qu'il eût encore préféré sa place dans le cachot où M. du

Des colis contre remboursement jusqu'au montant de 500 fr., moyennant une taxe égale à celle d'un colis postal ordinaire pour la même destination ;

Des colis par exprès, c'est-à-dire distribuables à domicile par un porteur spécial, dès leur arrivée à la gare de destination, moyennant un supplément de taxe de 50 centimes.

L'expéditeur d'un colis postal aura désormais la faculté de le faire retirer du service ou d'en faire modifier l'adresse par voie postale ou télégraphique, tant que ce colis n'aura pas été remis au destinataire.

Enfin le service des colis postaux sera étendu à toutes les localités françaises éloignées des voies ferrées, mais desservies par des correspondants de chemins de fer ou des courriers de la poste en voiture.

Des améliorations analogues seront également appliquées dans les relations de la France avec la plupart des pays continentaux, aux conditions résultant de la convention de Vienne, qui vont être promulguées par un décret.

#### L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Depuis quelques jours, le bruit a couru avec persistance, à Tours, que M. l'abbé Renou, curé d'Amboise, était promu à l'évêché d'Angers. Nous avons pris quelques renseignements au sujet de cette nouvelle. Elle n'a jusqu'à présent aucun caractère officiel. Mais l'archevêque de Tours aurait été informé de cette nomination. »

ANGERS. — Les processions des paroisses ont eu lieu dimanche avec l'éclat accoutumé. Un grand nombre de personnes se sont portées sur le passage des cortèges.

La foule était innombrable dans l'après-midi sur le boulevard pour assister aux processions de Saint-Joseph et de la Cathédrale.

Le matin ont eu lieu les processions de Saint-Laud, Notre-Dame, Saint-Serge, etc., et dans l'après-midi celles de Saint-Joseph et de la Cathédrale.

Dans la plupart des rues, les maisons étaient décorées avec goût.

Les processions font en quelque sorte partie de la vie propre d'Angers. Les parents, quelles que soient leurs opinions, sont heureux de voir leurs enfants y prendre part.

(Petit Courrier.)

#### LE TAMBOUR-MAJOR DU 135<sup>e</sup>

Vendredi prochain comparaitront, devant le tribunal correctionnel d'Angers, cinq individus de la commune de Bouchemaine qui, il y a vingt-cinq jours, ont attaqué et brutalement frappé le tambour-major du 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie, M. Voinot.

Voici, d'après le Patriote, dans quelles circonstances a été commise cette agression :

Versant venait le consoler à celle qu'il occupait aujourd'hui ; il eût donné la plus belle part de sa vie pour échanger son rôle de geôlier contre celui de détenu.

Les premières heures de la nuit se passèrent d'une façon assez calme. Les chouans s'étaient réellement retirés, pour se rallier sur un autre point. Quelques retardataires, quelques entêtés seulement rôdaient dans les alentours, et manifestaient leur présence par des coups de fusils dirigés contre les factionnaires du manoir, mais ces attaques isolées ne méritaient pas même le nom d'escarmouches. (A suivre)

#### La Science

En nous démontrant l'inutilité des méthodes employées jusqu'à ce jour pour éviter la chute des cheveux, nous a mis sur la voie des véritables indications. Les qualités de la chevelure dépendent de l'activité des vaisseaux. Le vrai moyen d'entretenir et au besoin de seconder cette activité, c'est de faire usage de la Lotion du Dr ROFF, la seule qui puisse réellement conserver les cheveux et les faire repousser, en conservant et en rendant la tonalité et la vigueur au système vasculaire du derme et du cuir chevelu tout entier. Le flacon 3 fr. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur : MACHET, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans.

Le 3 juin, dans l'après-midi, les tambours, les clairons et la musique du 135<sup>e</sup> étaient allés attendre le régiment, revenant de marche militaire, sur la route de Pruniers.

M. le tambour-major entra dans l'établissement tenu par M<sup>me</sup> Hamon, pour y casser une croûte. Cinq consommateurs qui paraissaient très animés y étaient attablés.

M. Voinot, qui est d'un caractère très jovial, dit à ceux-ci ces mots :

« Bonjour, les amis. Vous buvez un coup. Eh bien ! j'en vais faire autant. »

L'un des cinq prit en mauvaise part ces paroles pourtant bien anodines et répondit au sous-officier ceci :

« Tu voudrais peut-être bien boire avec nous, mais ce n'est pas le jour. Tu peux te fouiller, mon vieux. »

M. Voinot, très calme, alla s'asseoir à une table voisine en disant simplement aux cinq grincheux « qu'il ne leur demandait rien et qu'il avait de l'argent pour payer ce qu'il consommerait. »

Pendant tout le temps que le tambour-major resta dans l'auberge, les cinq consommateurs ne cessèrent de le tourner en dérision.

Au moment où le sous-officier sortait de l'établissement, plusieurs de ces individus se mirent à crier :

« A bas le 135<sup>e</sup> ! A bas la clique ! »

M. Voinot, qui est doté d'une force et d'une énergie peu communes, fit face à ces tristes personnages et leur déclara nettement que leur conduite était indigne de Français.

Aussitôt les cinq, qui avaient la tête fort échauffée par de trop copieuses libations, sortirent du café et se ruèrent sur M. Voinot qui, superbe de cranerie, les tint en respect pendant quelques instants, mais l'un d'eux, plus lâche que les autres, saisissant son fusil, le passa autour du cou du tambour-major et se mit à serrer de toutes ses forces. A demi-asphyxié, le malheureux sous-officier tomba sur le sol. L'autre continuait toujours à serrer. C'en était fait de la victime, si, opportunément et très courageusement, la maîtresse de l'établissement, M<sup>me</sup> Hamon, ne s'était précipitée entre les agresseurs et le blessé.

M. Voinot rentra à la caserne tout ensanglanté.

Les cinq auteurs de cette agression ont été assignés pour vendredi prochain, ainsi que nous l'annonçons plus haut ; mais nous ne savons si l'affaire pourra venir utilement ce jour-là devant le tribunal, M. Voinot étant encore, à cette date, au camp du Ruchard.

CHOLET. — Suicide. — Mercredi dernier, arrivait à Cholet, par le train de une heure, un nommé Jean-François Tijou, âgé de 46 ans, ancien marchand de grains à Saint-Lézin. Cet individu avait été condamné, il y a environ quatre ans, à six mois de prison pour banqueroute simple ; mais au lieu de purger sa peine, il partit pour Jersey où il habitait depuis cette époque.

Revenu dans le pays mercredi, il alla consulter un avoué qui lui conseilla, paraît-il, de se constituer prisonnier. Tijou n'en fit rien et rentra à l'hôtel de la Gare, où il était descendu.

Judi matin, à huit heures, le malheureux s'est tué dans sa chambre en se tirant trois balles de revolver dans la tête. L'un des projectiles, de très petite dimension, lui avait traversé le nez, les deux autres balles étaient entrées dans le crâne, près de la tempe. Tijou rendait le dernier soupir après, sans avoir repris connaissance. Son cadavre a été transporté à l'hospice et sa famille avisée du décès.

#### L'ASSASSINAT DE MAULÉRIER

Les signalements des coupables sont à peu près inconnus. Plusieurs personnes ont bien vu, les uns disent trois, les autres quatre braconniers, mais de très loin et n'ont pu les reconnaître. Quant à l'heure où Guillou aurait été assassiné on l'ignore absolument car aucun cri n'a été entendu.

Malgré les plus actives recherches, la justice n'a pu encore mettre la main sur les coupables. L'enquête continue ; toutes les brigades de gen-

darmerie sont sur pied et un certain nombre de personnes suspectes de Cholet et des environs ont été interrogées.

Nous espérons bien que cette bande d'assassins sera découverte tôt ou tard, car malgré le mystère qui semble envelopper cette affaire, un secret à quatre n'est plus un secret, et il est difficile qu'un crime aussi horrible, commis en plein jour, puisse rester impuni.

Le Journal de Cholet annonce qu'on est sur le point d'opérer l'arrestation des coupables.

#### DEUX DÉPARTS

« Il serait question en haut lieu, dit le Journal d'Indre-et-Loire, du déplacement de M. le préfet d'Indre-et-Loire et de M. le sous-préfet de Loches.

» M. le préfet d'Indre-et-Loire s'en irait dans le Midi.

» Quant à M. le sous-préfet de Loches, il y a beau temps, paraît-il, qu'il sollicite son changement : nous le comprenons de reste ; sa position à Loches est aujourd'hui des plus fausses. »

Et nous lui souhaitons même beaucoup d'avancement !...

NANTES — Samedi soir, vers neuf heures trois quarts, une femme de mœurs légères, occupant un appartement place de Bretagne, à Nantes, a lancé un bol de vitriol à la figure de son amant, un nommé Louis Gros, natif de Lorraine, ouvrier photographe.

En dehors de nombreuses brûlures occasionnées par le corrosif, la victime a l'œil droit complètement perdu.

Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine, Gros a été transporté à l'hôpital.

L'auteur de l'attentat est arrêté.

#### BOURSE DE PARIS

Du 27 Juin 1892

3 0/0 . . . . .	98 70
3 0/0 nouveau . . . . .	99 65
3 0/0 amortissable . . . . .	99 45
4 1/2 . . . . .	405 85

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 26 Juin 1892

Versements de 104 déposants (19 nouveaux), 28,050 fr. ».

Remboursements, 30,555 fr. 36.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

## Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 7, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

## P. ANDRIEU

#### EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés . . . . .	1.50 le litre
Montpellier 45 — — — — . . . . .	1.75 —
Armagnac 50 — — — — . . . . .	2.00 —

Verre compris.

**Par quantité de 6 litres :**  
Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ON DEMANDE jeune garçon sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

### BAINS DE MER

#### Plage de St-Gilles-sur-Vie

(Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS

A Louer de 100 à 500 fr. par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

### VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant,

Occupés par le Grand Bazar,

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M<sup>me</sup> DAVEAU, au Grand Bazar. (235)

### A LOUER

PRÉSENTMENT

### MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

### MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n° 12.

S'adresser à M<sup>me</sup> TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

**GUERISON**  
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Forêt.

### A LOUER

#### L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Comme Hôtel

OU MAISON DE COMMERCE

Place Saint-Nicolas.

S'adresser à M<sup>me</sup> FERBU, rue Saint-Nicolas, n° 12.

### A VENDRE

Grande quantité de Moellons; Quantité de Javelles de sarments de vignes;

Un beau et ben petit âne, Péqupage et la charrette.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

### A CÉDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.

Très bonne maison. Matériel important.

Propriété de plusieurs journaux. Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

Etude de M<sup>e</sup> FOUQUERAY, notaire à Sablé (Sarthe).

### A VENDRE

A L'AMIABLE

### OU A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> juillet 1893,

### LE PETIT-PORT

Situé ville de Sablé, rue du Petit-Port, sur le bord de la Sarthe.

Comprenant: maison d'habitation, magasins et cour actuellement exploité par M. Hales.

S'adresser: soit à M<sup>e</sup> FOUQUERAY, notaire, soit à M. FERDINAND BOUTELOUP, propriétaire à Brulon.

### A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

### UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> COURALEAU.

# Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

# AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

## SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de **LIQUIDER** à des **PRIX les plus réduits**; le stock immense de marchandises garnissant ses **VASTES MAGASINS**.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de **500 GLACES** des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de **Gravures et Aquarelles** de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

## Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

### A SAINTE - GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Davier, 38.

## IMBERT FILS

### Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.

Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Sucre cassé pour confitures.....	le kilog.	1.00
— cristallisé.....	—	1.00
— scié.....	—	1.15

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Vêtement complet en Cheviot toutes nuances, depuis 35 fr. sur mesure

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Gadet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné,

LE MAIRE